



## Charte de l'ONG ANGES DU SOLEIL

### VOCATION:

La vocation de notre ONG est d'intervenir dans les cités mauriciennes précarisées afin d'aider les familles à sortir du schéma de pauvreté générationnelle, en mettant l'accent sur l'éducation et l'accompagnement des enfants et de leurs familles.

### PHILOSOPHIE :

- nous n'avons aucune vocation religieuse ou politique ;
- nous sommes indépendants de tout groupe financier et/ou de communication.

Notre devise est « L'enfant d'aujourd'hui fera la société de demain »

Nous nous engageons à :

- promouvoir des pratiques éthiquement et socialement responsables ;
- sélectionner les bénéficiaires sur des critères de bonne volonté, excluant toute discrimination positive ou négative, d'ordre raciale, religieuse ou politique ;
- travailler dans le respect de nos valeurs.

Nous pensons que donner aux familles défavorisées, implique de la part de ceux qui reçoivent de l'aide, de s'engager à respecter la Charte des Bénéficiaires.

Nous pensons que les bénévoles doivent s'engager à respecter la personnalité, la dignité des bénéficiaires et des personnes au sein de l'ONG.

Nous avons un comité de soutien qui finance les salaires et charges et qui part du fait de sa structure à un rôle d'impartialité et de transparence.

Nous souhaitons accompagner, sur le long terme, les familles bénéficiaires à bâtir un avenir meilleur, pour eux-mêmes et pour leurs proches.

Nous afficherons, par respect pour nos donateurs, une transparence complète de nos comptes financiers.

Nous souhaitons en respectant cette philosophie susciter un choix éclairé et responsable de nos donateurs, afin qu'ils nous accompagnent sur le long terme.

### VALEURS :

- RESPECT et LOYAUTE envers les donateurs, les bénéficiaires, les bénévoles, et toutes les personnes qui nous accompagnent dans la réalisation de nos actions ;
- AMOUR de la vie, du bonheur aux enfants, des autres ;
- PARTAGE en faveur des personnes vulnérables pour les aider à vivre mieux ;
- VOLONTE de faire pour le mieux et le bien d'un plus grand nombre, pour les aider à avancer sur le bon chemin ;
- JOIE d'œuvrer pour une bonne cause, avec le sourire et la bonne humeur, qui réchauffent les cœurs de tout un chacun ;
- HUMILITE : nos actions, pour généreuses qu'elles soient, ne nous confèrent pas de droits particuliers ou égoïques.
- ALTRUISME vis-à-vis de ceux qui ont besoin, de ceux qui aident, de ceux qui donnent ;
- TRANSPARENCE en faveur des donateurs, des sponsors, du grand public, des bénévoles, des familles bénéficiaires.

Les familles doivent être conscientes que l'enfant d'aujourd'hui fera la société de demain et elles s'engagent à s'investir dans et pour les projets mis en place en leurs faveurs, à participer et à mettre toutes leurs bonnes volontés pour la réussite des différents projets.

Il est très souhaitable que l'ONG, les tuteurs bénéficiaires, et les bénévoles puissent communiquer librement, afin d'éviter tout heurt ou toute incompréhension réciproque. Aussi, l'ONG, les tuteurs bénéficiaires et les bénévoles sont mutuellement soumis à un devoir de discrétion.